



# VMI<sup>®</sup> CAVE



## NOTICE D'UTILISATION ET DE MAINTENANCE



**VMI<sup>®</sup>**

**AIR  
PURIFICATION  
TECHNOLOGIES**

**Information importante :**

Cette notice présente l'utilisation et l'entretien de la VMI® CAVE.

Certaines opérations nécessitent l'intervention d'un personnel qualifié. En aucun cas elles ne pourront être réalisées par l'utilisateur.

**Edition : FEVRIER 2024**


## Sommaire :

<b>1</b>	<b>GENERALITES .....</b>	<b>4</b>
1.1	A PROPOS DE LA NOTICE.....	4
1.2	CONSIGNES DE SECURITE .....	4
<b>2</b>	<b>DESCRIPTION DE L'APPAREIL.....</b>	<b>6</b>
2.1	VUE D'ENSEMBLE.....	6
2.2	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES.....	6
<b>3</b>	<b>UTILISATION .....</b>	<b>6</b>
<b>4</b>	<b>ENTRETIEN .....</b>	<b>7</b>
4.1	FILTRE .....	7
4.2	ENTREES ET SORTIES D'AIR .....	7
4.3	NETTOYAGE/CONTROLE .....	7
<b>5</b>	<b>PANNE / GARANTIE / SAV / CONFORMITE .....</b>	<b>8</b>
5.1	PANNE – DIAGNOSTIC .....	8
5.2	GARANTIE - SAV .....	8
5.3	DECLARATION DE CONFORMITE .....	8
<b>6</b>	<b>GLOSSAIRE .....</b>	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
	<b>FICHE DE VIE DE VOTRE VMI® CAVE .....</b>	<b>9</b>

## 1 Généralités

### 1.1 A propos de la notice



- **Danger/Information importante.** Ce symbole  indique une information importante dont il faut tenir compte pour éviter tout risque corporel et/ou matériel



- Réalisable uniquement par un personnel qualifié



- Réalisable par l'utilisateur


- Lire attentivement la présente notice pour garantir un fonctionnement optimal de l'appareil
- VENTILAIRSEC décline toute responsabilité en cas de non-respect des consignes données dans la présente notice

### 1.2 Consignes de sécurité

#### 1.2.1 Installation

- La manutention et la mise en place de l'appareil doivent être adaptées au poids de ce dernier
- L'installation doit être réalisée par un personnel qualifié.
- Une fois l'installation terminée, l'appareil doit être mis en route rapidement pour éviter tout phénomène de condensation

#### 1.2.2 Utilisation

- Cet appareil n'est pas prévu pour être utilisé par des personnes (y compris les enfants) dont les capacités physiques, sensorielles ou mentales sont réduites, ou des personnes dénuées d'expérience ou de connaissance, sauf si elles ont pu bénéficier, par l'intermédiaire d'une personne responsable de leur sécurité, d'une surveillance ou d'instructions préalables concernant l'utilisation de l'appareil
- Il convient de surveiller les enfants pour s'assurer qu'ils ne jouent pas avec l'appareil
- Cet appareil est destiné exclusivement à ventiler et à faire circuler de l'air et aucun autre fluide
- Ne rien insérer dans les conduits de ventilation, ne pas obstruer les entrées et sorties d'air
- Ne rien poser sur l'appareil
- **La VMI® Cave doit fonctionner 24h/24** 
- En cas d'anomalie, appeler l'installateur de la machine

### 1.2.3 Entretien et maintenance

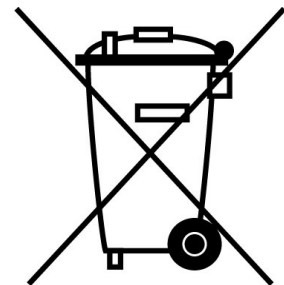
- Couper l'alimentation électrique avant toute opération (hors maintenance réalisable par l'utilisateur définie ci-après) et s'assurer qu'elle ne peut pas être réarmée accidentellement
- Seul le changement du filtre de l'appareil ainsi que l'entretien des entrées et sorties d'air peuvent être réalisés par l'utilisateur, et ce en suivant les consignes de la présente notice d'utilisation (partie 5 Entretien)
- Toute autre maintenance doit être réalisée par un personnel qualifié
- Aucune panne n'est susceptible d'être réparée par l'utilisateur
- Si le câble d'alimentation est endommagé, il doit être remplacé par le fabricant, son service après-vente ou des personnes de qualification similaire afin d'éviter un danger
- Lors d'une opération d'entretien ou de maintenance, il est recommandé de la tracer dans la fiche de vie à la fin de la présente notice

### 1.2.4 Transformation

- Toute modification de l'appareil est interdite. Tout remplacement de composants doit être effectué par un professionnel avec des pièces d'origine du constructeur

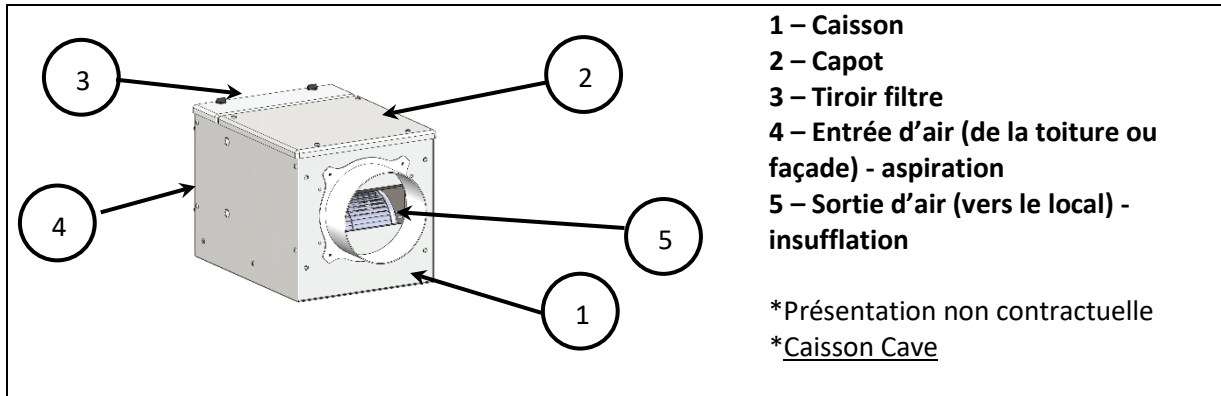
### 1.2.5 Fin de vie

- Avant démontage de l'appareil, mettre celui-ci hors tension
- Ne pas incinérer l'appareil. La combustion de certains composants peut dégager des gaz toxiques
- Déposer le produit dans un point de collecte en vue de son recyclage. Le produit ne doit pas être jeté avec les déchets ménagers



## 2 Description de l'appareil

### 2.1 Vue d'ensemble



### 2.2 Caractéristiques techniques

#### 2.2.1 Fonctionnement

- Monophasé 230VAC, 50Hz
- Puissance maximale caisson Cave : 28,5W
- Indice de protection électrique caisson Cave : IPX2
- Température ambiante de fonctionnement : -5°C/60°C

#### 2.2.2 Constitution

- Poids : 10kg
- Caisson : tôle EZ ép.1.5mm ou ép.1.2mm – peinture par thermolaquage époxy RAL9010
- Capot: ABS AE UL94V0 ép. 3mm
- 2 piquages pour raccordement de gaines D160mm

#### 2.2.3 Performances

Débit maximal caisson Cave : 210 m<sup>3</sup>/h



## 3 Utilisation

Opérations réalisables par l'utilisateur.

Avant d'utiliser l'appareil, s'assurer d'avoir lu la partie 1 Généralités

La VMI® CAVE vous permet de régler un débit de 60 à 210 m<sup>3</sup>/h à l'aide d'un potentiomètre :



Position Potentiomètre	Débit d'air m <sup>3</sup> /h
0	60
3	105
5	135
7	165
10	210

Remarque : la VMI® Pulse'R CAVE ne préchauffe pas l'air insufflé

## 4 Entretien

### 4.1 Filtre



Opération réalisable par l'utilisateur. Il est cependant recommandé de faire appel à un professionnel.

La VMI® CAVE possède un filtre à pollens. Afin de garantir le bon fonctionnement de la VMI®, il est impératif de changer le filtre au minimum une fois par an.

#### • **Comment changer le filtre ?**

- Commander un filtre neuf en s'adressant de préférence à l'installateur ou à défaut au fabricant
- Accéder à la VMI®
- Dévisser à la main les 2 vis à tête plastique maintenant le tiroir filtre
- Extraire le filtre usagé



**ATTENTION** : ne rien insérer dans la machine hormis le filtre neuf.

- Insérer le filtre neuf (l'intervalle de temps entre l'extraction de l'ancien filtre et l'insertion du neuf doit être court)
- Replacer le tiroir
- Revisser les 2 vis à tête plastique



**ATTENTION** : le changement du filtre ne nécessite en aucun cas le démontage d'autres pièces que le tiroir. Une ouverture du caisson vous exposerait à un risque de choc électrique, de brûlure, de coupure.

### 4.2 Entrées et sorties d'air



Opération réalisable par l'utilisateur.

Tous les 6 mois, à l'aide d'un chiffon doux et sec et d'un pinceau, dépoussiérer les bouches d'insufflation et les grilles d'extraction d'air.

### 4.3 Nettoyage/contrôle



Opération non réalisable par l'utilisateur.

#### 4.3.1 Nettoyage

Un nettoyage plus poussé de la machine doit être réalisé tous les ans (de préférence à l'automne), soit dans le cadre d'un contrat de maintenance, soit sur demande de l'utilisateur.

#### 4.3.2 Contrôle

Afin de conserver l'efficacité de l'appareil, il est important de vérifier les points suivants :

- L'état du réseau aéraulique. Procéder à son nettoyage si besoin
- La grille d'aspiration est bien dégagée et n'a pas été obstruée (par un nid, un amas de feuilles, ...). Dans ce cas, procéder à un nettoyage en respectant les règles de sécurité
- Les différents passages d'air (bouches, grilles, transits sous les portes) ne doivent pas être obstrués, leurs sections ne doivent pas avoir été réduites

## 5 Panne / Garantie / SAV / Conformité

### 5.1 Panne – Diagnostic

En cas de panne, se référer aux parties suivantes :

- Consignes de sécurité : avant toute intervention, s'assurer d'avoir lu les consignes de sécurité : 1 Généralités
- Parties 4.3 Nettoyage/Contrôle

Si la résolution de la panne ou de l'anomalie n'est pas indiquée comme « Opération réalisable par l'utilisateur » dans la présente notice ou n'apparaît pas dans la présente notice, faire appel à un professionnel.

### 5.2 Garantie - SAV

La VMI® CAVE de Ventilairsec est garantie 5 ans pièces et main d'œuvre dans notre atelier, auprès de l'installateur, à compter de la date d'achat, contre tous défauts de fabrication. Après expertise par son service après-vente, si les pièces sont reconnues défectueuses, Ventilairsec assure leur échange.

En aucun cas la garantie ne peut couvrir :

- des frais annexes (main d'œuvre, déplacements, ...),
- des dommages dus à une installation non conforme,
- des dommages dus à une utilisation impropre,
- des dommages dus à un mauvais entretien,
- des dommages dus à une tentative de réparation par du personnel non qualifié ou à une transformation de l'appareil.

### 5.3 Déclaration de conformité

Ventilairsec déclare que la **VMI® CAVE** est conforme :

Aux directives suivantes :

- Directive 2004/108/CE concernant la compatibilité électromagnétique
- Directive 2006/95/CE concernant le matériel électrique basse tension

Aux exigences essentielles applicables de la directive R&TTE 1999/5/CE :

- CEM : EN 55014-1 :2006 +A1 :2009 / EN 55014-2 :1997 +A1 :2001 +A2 :2008 / EN 301 489-1 V1.9.2 :2011 / EN 301 489-3 V1.4.1 :2002.
- EMF : EN 62233 :2008 / EN 62479 :2010 / Directive 1999/519/CE : limitation de l'exposition du public aux champs électromagnétiques.
- Sécurité électrique : EN 60335-1 :2012 / EN 60335-2-80 :2003 +A1 :2003 +A2 :2009.

Ventilairsec déclare que les essais CEM, EMF et de Sécurité électrique ont été réalisés par un organisme certifié. Le marquage CE est apposé sur le produit – année d'apposition : 2014



**Fiche de vie de votre VMI® CAVE**

<b>DATE</b>	<b>OPERATION REALISEE (REFERENCES ET NUMEROS D'IDENTIFICATION DES PIECES CONCERNEES)</b>	<b>REALISEE PAR</b>
.../.../...	Achat et installation de la VMI®	...

**Coordonnées de l'installateur**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Coordonnées du fabricant**

**VENTILAIRSEC**

16, rue des imprimeurs

44220 COUERON

Tel: +33 (0)2 40 04 19 44

Fax: +33 (0)2 40 03 96 11

[contact@ventilairsec.com](mailto:contact@ventilairsec.com)



**AIR  
PURIFICATION  
TECHNOLOGIES**